

T A B L E

sur ce Parere, pag. 475 & suiv.	
de M. Nicodème aux doutes dens. 485 & suiv.	
<i>Parere XIV.</i> Contestation sur la validité ou non validité d'un Billet au <i>Porteur</i> , à défaut de valeur exprimée. 492	
Consultation par M. Nicodème. 493 & <i>suivantes.</i>	
Avis du même. 503	
<i>Parere XV.</i> Question de revendica- tion. 512	
Essai sur la solution de ce Parere, par M. D. N. E. 522	
Seconde solution, par M. D. L. M***, Négociant à Paris. 523	
Troisième, par M. R. P. Négociant à Paris. 524	
Avis par observation. 525	
Quatrième solution, par un Anonyme. 526	
Réflexions de M. Nicodème. 527 & suiv.	
<i>Parere XVI.</i> Question : Si une faillite n'est pas ouverte par des protêts mul- tipliés, cessation de commerce, &c. & si la vente d'un héritage, faite dans les dix jours qui ont précédé l'apposition des scellés, n'est pas nulle? 556	
Consultation par M. Nicodème. 557 & <i>suivantes.</i>	
Avis du Consulat de Valenciennes. 567 & suiv.	
Autre avis. 569	
<i>Parere XVII.</i> Question : un Débit- teur qui fait faillite, est-il tenu d'affir- mer solennellement son bilan en Justice ; & la présentation d'un bilan ne forme-t-elle pas l'ouverture déci- dée d'une faillite? 597	
Réponse de M. Nicodème. <i>Ibid.</i> & suiv.	
Résumé & avis. 616	
<i>Parere XVIII.</i> Les Juge Consuls peu- vent-ils allouer & taxer arbitraire- ment des frais de voyages & de sé- jour? 673	
Observations de M. Nicodème. <i>Ibid.</i> & <i>suivantes.</i>	
Avis du même. 678 & suiv.	
<i>Parere XIX.</i> Négociation de Lettres de change faite de bonne foi, atta- quée par le Débiteur au moment de l'échéance, confirmé par Sentence du Châtelet & Arrêt du Parlement. pag. 681 & suiv.	
<i>Parere XX</i> & dernier. Contestation sur le terme de l'échéance d'un Billet à ordre, & sur le cautionnement. 704	
Premier avis, par M. Philippes. 705	
Second, par M. Rogue. 706	
Troisième, par M. Girard. 707	
Quatrième, par M. Nicodème. 709	
Cinquième, par M. Poitevin, Négoc- iant à Paris. 711	
Sixième, par M. L. J. Leroy. 713	
<i>Prise à Partie.</i> Ordonnance du mois d'Avril 1667, titre 25 des prises à Partie. 219	
Observations de MM. Desferriere, Jousse & Houzé, sur la prise à Par- tie des Juges. 220 & suiv.	
Arrêt de Règlement de la Cour de Par- lement, du 4 Juin 1699, portant défenses à toutes personnes de pren- dre à Partie aucuns Juges, ni de les faire intimer sur l'appel de leurs Ju- gemens, sans en avoir auparavant obtenu permission expressement par Arrêt. 223	
Autre, du 18 Août 1701, qui fait dé- fenses de prendre aucuns Juges à Partie, sans un Arrêt de la Cour. 225.	

Q.

QUESTION sur l'échéance des Let-
tres de change & des Billets à ordre,
les jours de Dimanches & de Fêtes.
261 & suiv.

Questions sur les protêts des Lettres &
des Billets de change & sur ceux des
Billets à ordre. 267 & suiv.

Voyez *Lettres de change.*

Question de solidarité & sa solution, par
M. Rogue. 324 & suiv.

Supplément à la question précédente.